

REFONDATION DE L'EDUCATION PRIORITAIRE

**Pas un poste, pas une heure, pas une classe, pas un euro en moins !
Respect des garanties statutaires des enseignants !**

La refondation de l'éducation prioritaire :

↳ C'est une nouvelle mesure contre les personnels, les établissements scolaires et les élèves

↳ C'est l'application de la loi de refondation de l'école de Vincent Peillon

↳ C'est l'austérité imposée à l'Ecole, en application du pacte de responsabilité

La redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire par le ministère, c'est concrètement **l'exclusion d'un grand nombre de collèges et d'écoles en RSS** du dispositif.

La circulaire 2014-077 du 7 juin 2014 le précise nettement : « *certaines collèges et les écoles de leur secteur [...] n'ont plus de raisons de bénéficier des mêmes efforts de la nation tant les situations sociales qui étaient difficiles antérieurement ont pu évoluer favorablement.* »

Il s'agit également de **réduire le nombre de collègues touchant l'indemnité de sujétions spéciales ZEP** (dont le montant annuel est actuellement de 1.155,60 euros). Le tout pour diminuer le « surcoût » de l'éducation prioritaire, qu'un rapport de l'Assemblée nationale chiffrerait « à 1 milliard d'euros, soit 15 000 ETP ».

Dans les REP +, les enseignants ont une décharge d'heures de cours de 18 demi-journées par an.

Mais ces décharges d'heures de cours, c'est la flexibilisation des horaires, une surcharge de travail et la création du cadre d'une déréglementation complète de leur statut particulier de professeur d'école ou de collègue.

Dans l'Académie d'Aix-Marseille

10 collèges seraient concernés, dont, pour notre département, les collèges **Matagots** de La Ciotat et **Château Forbin** dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille.

Cela signifierait en conséquence la sortie des écoles qui y sont rattachées.

Mécaniquement cela entraînerait une baisse d'environ 10% des moyens horaires de ces établissements, des suppressions de postes et de classes, une augmentation du nombre d'élèves par classe, la perte de personnel de surveillance et des indemnités ZEP.

Un groupe de travail spécifique étudiera toutes les propositions de l'Administration le mercredi 10 décembre.

La ministre ne répond pas aux revendications des personnels !

Ce que veulent tous les enseignants ce sont : moins d'élèves par classe, plus de surveillants, des postes RASED, une augmentation de leur salaire !

Un rassemblement est appelé le 9 décembre devant l'inspection académique par des organisations syndicales de l'éducation (CGT Educ'action Aix-Marseille, CNT-SO, FSU Aix-Marseille -SNEP, SNES, SNUEP, SNUipp-, SGEN-CFDT, SIAES-FAEN, SNETAA-FO, SNFOLC, SUD Education).

Un dépôt de préavis de grève a été déposé par l'intersyndicale.

Le SNUDI-FO appelle les collègues à se mettre en grève et à se rassembler devant l'Inspection académique, à 11h, pour dire :

**Aucun établissement, aucune école ne doit perdre de moyens !
Aucun enseignant ne doit voir baisser son salaire !**

Elections professionnelles :

Du 27 novembre au 4 décembre, en votant FO, vous direz NON à la destruction du statut et des droits.